

## AVIS DE COURSE

Type 2021-2024



# INTERNATIONAUX DE FRANCE AFL CHAMPIONNAT DE FRANCE ILCA 6 THONON-LES-BAINS

Mercredi 13 juillet au Dimanche 17 Juillet 2022  
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DU LÉMAN FRANÇAIS  
Thonon-Les-Bains



Grade : 3 ILCA 6 Grade 4 pour les ILCA 4 et 7

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents russes et biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - le règlement du classement national des coureurs AFL/FFV 2022
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le 10 juillet 2022 minuit en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.manage2sail.com/en-US/Home/NoticeBoardFragment/event/InterILCA22>.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://www.manage2sail.com/fr/event/InterILCA22#!/>
- 3.2 Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russes ou biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de classes ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - la licence **Club FFVoile mention « compétition »** valide
    - ou
    - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
      - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
      - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de *World Sailing*
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) Une autorisation parentale pour tout concourant mineur.

d) Les coureurs français doivent être à jour de leur cotisation AFL (à prendre en ligne : <http://www.francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php> ) les coureurs étrangers européens devront fournir une attestation d'adhésion EurILCA.

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur Manage2sail à l'adresse suivante : <https://www.manage2sail.com/fr/event/InterILCA22#!/> en versant les droits requis avant le 10 juillet 2022 sur <https://voilethonon.com/produit/internationaux-de-france-laser>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration des droits d'inscription de 20€ à partir du 26 juin 2022.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 25 juin 2022 minuit	Droits après le 25 juin 2022
ILCA 4	80€	100€
ILCA 6	80€	100€
ILCA 7	80€	100€

Sont inclus Les droits de courir, le cadeau de participation, la cérémonie d'accueil et le pot de remise des prix et le repas des coureurs du 16 juillet au soir.

5.2 Les tickets repas supplémentaires du 16 juillet à 15€ et les paniers repas à 7€/panier sont à commander à lors du paiement de l'inscription sur <https://voilethonon.com/internationaux-laser-du-14-au-17> ou par mail à [info@voilethonon.com](mailto:info@voilethonon.com). Aucune commande ne sera prise sur place.

## 6 PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7 PROGRAMME

7.1 Contrôle et tamponnage des voiles / confirmation des inscriptions :

Date	De	À
Mercredi 13 juillet 2022	13H30	18H00
Jeudi 14 juillet 2022	10H00	12H00

7.2 Jours de course :

Date	Heure du signal d'avertissement	Classes
Jeudi 14 juillet 2022	14H30	Toutes
Vendredi 15 juillet 2022	10H00	Toutes
Samedi 16 juillet 2022	10H00	Toutes
Dimanche 16 juillet 2022	10H00	Toutes

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15H30.

7.4 Il ne pourra pas avoir plus de **quatre** courses par jour même le dernier jour.

## 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.2 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

- 10 LIEU**  
L'épreuve se déroulera à Thonon-Les-Bains Port de Rives et la zone de navigation se tiendra en baie de Thonon entre La Pointe de Ripaille à l'Est et la Pierre Amour à l'Ouest.
- 11 LES PARCOURS**  
Les parcours seront de type : Trapèze
- 12 CLASSEMENT**  
4 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
Il est demandé aux accompagnateurs de s'inscrire sur Manage2Sail afin de faciliter l'organisation.  
Tout accompagnateur inscrit ayant payé ses droits d'inscription sur <https://voilethonon.com/internationaux-laser-du-14-au-17> bénéficiera d'un « repas coureur » le 16 juillet à 10€.  
Les bateaux des accompagnateurs seront identifiés par un pavillon vert et devront respecter les places de port qui leur seront attribués.
- 14 PARC A BATEAUX**  
Les voiliers doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont à terre dans le parc à bateaux.
- 15 PROTECTION DES DONNÉES**
- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 16 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 17 PRIX**  
Des prix seront distribués comme suit :  
3 premiers de chaque série  
3 premières Féminines ILCA 6 et ILCA 4,  
Médailles pour les 3 premiers du championnat de France ILCA 6 Hommes  
  
1<sup>er</sup> Master ILCA 6; 1<sup>er</sup> Master ILCA 7.
- 18 HEBERGEMENT**  
La liste des hébergements possibles sur la commune de Thonon-Les-Bains est présentée en annexe A. Pensez à réserver rapidement, la région est touristique et le Tour de France passe à Thonon le 12 juillet.
- 19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Contacter Société Nautique du Léman Français  
Port de Rives, 74200 THONON-LES-BAINS  
04 50 71 07 29      [www://voilethonon.com](http://www://voilethonon.com)  
[info@voilethonon.com](mailto:info@voilethonon.com)

## Liste des hébergements.

La région est touristique. Il est prudent de réserver l'hébergement à l'avance. La ville de Thonon-Les-Bains accueille le Tour de France le 12 juillet 2022.

### Renseignements :

**Office du Tourisme** 2, rue Michaud Château de Sonnaz 74200 Thonon les Bains  
Téléphone : 04 50 71 55 55 Adresse courriel : [www.thononlesbains.com/fr/](http://www.thononlesbains.com/fr/)

### Campings Bungalows :

<u>Camping de Saint Disdille</u> 117, av. de St Disdille Tel : 04 50 71 14 11	<u>Camping Lac Noir</u> 28 Avenue de Senevulaz · Tel : 04 50 26 07 28
<u>Camping Le Disdillou</u> 98, av. de Saint-Disdille Tel : 04 50 26 13 59	

### Hôtels :

<u>Hôtel Arc en Ciel 18 place de Crête</u> Hôtel trois étoiles salle de gym et piscine Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 90 63	<u>Hôtel ibis Thonon 2ter av. d'Evian</u> Hôtel trois étoiles avec restaurant Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 24 24
<u>Hôtel à l'ombre des Maronniers</u> Hôtel deux étoiles avec restaurant Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 26 18	<u>Hôtel ibis budget 13 av. de la Grangette</u> Hôtel deux étoiles Wi-Fi & parking gratuits Tel : 08 92 70 03 17
<u>Hôtel du Conte rouge 10bd. Du Canal</u> Hôtel deux étoiles Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 06 04	<u>Hôtel Brasserie Les Palais 11bd. Général Dessaix</u> Hôtel deux étoiles Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 32 94
<u>Hôtel F1 Pont de Dranse Z.I. de Vongy</u> Hôtel une étoile Wi-Fi & parking gratuits Tel : 08 91 70 54 06	<u>Hôtel La tasse à Moustache village de Vongy</u> avec restaurant Tel : 04 50 71 25 49

### Résidences :

<u>Coté Chalet 20bis Bd. De la Corniche</u> Résidence trois Etoiles Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 26 57 06	<u>Résidence de la Rénovation 4, place du Château</u> Résidence deux étoiles Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 26 44 66
<u>Résidence Appart'City 18 Bd. Georges Andrier</u> Résidence trois étoiles Accès internet Tel : 04 50 71 13 60	<u>Résidence les Baladines 15bis rue Vallon</u> Résidence trois étoiles Accès Internet Tel : 04 50 83 06 25
<u>Villa Thermae 1, av. du Parc</u> Résidence trois étoiles Accès internet Tel : 04 79 35 38 50	

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

#### FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>